

parvenir. La Chine, aux ambitions économiques grandissantes, est l'un d'eux. En 2013, le président Xi Jinping a dévoilé son projet de nouvelle route de la soie – l'Initiative route et ceinture –, dont l'objectif est de créer un réseau économique entre de nombreux pays en y construisant des infrastructures étendues. Dans plus de soixante pays, la Chine est ainsi à la tête de projets de centaines de milliards de dollars. Certains dirigeants du monde se demandent si le véritable plan de la Chine ne serait pas de commander une énorme alliance à travers toute l'Asie.

Une partie de l'initiative, connue sous le nom de Route de la soie polaire, vise à développer les routes maritimes chinoises à travers l'Arctique et les accords commerciaux avec les pays situés le long de ces corridors. En 2017, Xi Jinping a rencontré individuellement les présidents des pays arctiques.

Le second acteur est le Groenland, territoire du Danemark depuis 1721. Bien que le Danemark ait accordé au Groenland une autonomie renforcée en 2009, les élections de 2018 sur le territoire ont sonné comme un référendum en faveur de l'indépendance totale. Le seul obstacle à la sécession est l'absence d'un modèle économique qui permettrait au Groenland de survivre. Mais à mesure que la glace et la neige se retirent, la Chine investit dans l'exploitation minière locale. Et d'autres pays, dont les États-Unis, font de même. Aussi les Groenlandais pensent-ils qu'ils pourraient se débrouiller seuls. D'autant que le Danemark a déjà donné au Groenland, en 2009, les droits sur toutes les ressources naturelles dans la ZEE autour de l'île.

En devenant un État indépendant, le Groenland resterait automatiquement dans l'Otan. Mais il pourrait demander à en sortir et s'associer à la Chine, voire à la Russie, pour développer les environs en cours de dégel. Par ailleurs, avec son indépendance, le Danemark lui céderait les revendications de plateau continental étendu cartographiées à partir des côtes de l'île et quitterait donc la table des négociations.

L'ARCTIQUE, UN BIEN COMMUN ?

Si les responsables scientifiques des cinq pays riverains de l'Arctique n'ont pas voulu se prononcer sur les négociations futures des frontières, le rythme du processus de la CLPC en met certains mal à l'aise. Neuf d'entre eux – dont David Mosher pour le Canada, Larry Mayer et Rick Saltus pour les États-Unis, Finn Mørk pour le Danemark, et Eugene Petrov et Yuri Firsov pour la Russie – travaillent à établir une « base du talus » commune à tout l'océan Arctique. La base du talus est la zone où le plateau continental atteint le fond marin. On l'identifie à l'aide des données géophysiques et géologiques de la région, puis c'est dans cette

zone que l'on calcule le pied du talus, l'endroit où la rupture de pente est la plus marquée.

Disposer d'une base du talus commune pour tout l'Arctique signifierait que les pays ont tous calculé leur pied du talus de la même manière. Une telle entente permettrait peut-être à la CLPC d'accélérer ses examens.

Si la CLPC approuvait les requêtes des cinq pays en l'état, la partie non revendiquée des

Nombre d'États considèrent l'Arctique comme un bien commun mondial

fonds marins de l'océan Arctique serait probablement infime – elle se résumerait peut-être à deux modestes parcelles au large des côtes, selon Rick Saltus. Cette solution, cependant, pourrait ne pas satisfaire le reste du monde. Parfois, les pays riverains de l'océan Arctique pensent qu'il est leur arrière-cour, explique Galo Carrera, mais nombre d'autres États, ainsi que les peuples autochtones, le considèrent comme un bien commun mondial. Ils estiment qu'ils ont le droit de l'explorer et d'y rechercher des ressources. De fait, de telles exploitations sont juridiquement possibles et relèveraient de l'Autorité internationale des fonds marins, un organisme intergouvernemental autonome sous l'égide des Nations unies chargé de réguler l'exploitation minière des fonds marins.

Pour certains, le monde devrait même officiellement faire de l'océan Arctique un bien commun. Ils citent le traité sur l'Antarctique comme modèle. En vigueur depuis 1961, ce traité stipule que toutes les terres et les plateformes de glace du continent constituent une réserve scientifique et y interdit toute activité militaire offensive. Il protège également plus de 20 millions de kilomètres carrés de l'océan Austral tout autour. Mais personne ne vit en Antarctique. L'endroit est plus reculé, plus gelé. On a par ailleurs peu d'informations sur les ressources locales. À l'autre pôle, en revanche, au fur et à mesure que l'Arctique se réchauffe, le foyer autrefois solitaire des peuples autochtones, qui vivaient de sa nature sauvage au lieu d'essayer de la maîtriser, sera morcelé et développé comme le reste du monde. Et que la science ou la politique soient à l'origine de ce changement, il est déjà en cours. ■

BIBLIOGRAPHIE

A. Piskarev et al., **Geological Structures of the Arctic Basin**, Springer, 2019.

Arctic report card : Update for 2019, NOAA, 2019, arctic.noaa.gov/Report-Card/Report-Card-2019

Changes in the Arctic : Background and issues for Congress, CRS Report, 2019, crsreports.congress.gov

M. Mereed, **Les Mondes polaires**, PUF, 2019.

F. Mørk, **Identification of the base of the continental slope on sedimentary fans**, *Ocean Development & International Law*, vol. 47(2), pp. 131-140, 2016.

Site du Conseil de l'Arctique : arctic-council.org

Site de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer : www.un.org/Depts/los